

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 AVRIL 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 23 avril 2020 à 16 h 36, sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Présences par vidéoconférence :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma et Céline Chartier ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence de la mairesse suppléante M^{me} Diane Morin.

Absence motivée :

Le maire M. Guy Pilon.

Sont également présents par vidéoconférence :

Le directeur général M. Olivier Van Neste, le directeur général adjoint M. Marco Pilon et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

20-04-328 Adoption de l'ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 23 avril 2020 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Fin d'emploi / Employé n° 1703
3. Transaction et quittance / Préachat et installation de la filière de traitement des eaux usées (lot 1) / Appel d'offres n° 401-110-12-R1605.2 / Autorisation de signature
4. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

20-04-329 Fin d'emploi / Employé n° 1703

CONSIDÉRANT les résolutions 19-05-455 et 19-12-1089;

CONSIDÉRANT la recommandation incluse à la note de travail du 20 avril 2020, transmise à M. Olivier Van Neste, directeur général, relativement à la période de probation de l'employé n° 1703;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville mette fin à l'emploi de l'employé n° 1703 le 23 avril 2020 en raison d'une période de probation non concluante;

QUE le Service des finances et de la trésorerie soit instruit de verser à l'employé n° 1703 toutes les sommes qui lui sont dues, incluant l'indemnité compensatrice de fin d'emploi prévue à la Loi sur les normes du travail;

QUE la Ville autorise le directeur général à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin d'informer l'employé de la présente résolution;

QUE le directeur général, la directrice du Service des ressources humaines, le directeur du Service des finances et de la trésorerie et tout autre service ou employé concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidée aux présentes, à compter de maintenant.

« ADOPTÉE »

20-04-330 Transaction et quittance / Prachat et installation de la filière de traitement des eaux usées (lot 1) / Appel d'offres n° 401-110-12-R1605.2 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le contrat adjugé en janvier 2013 à Allen entrepreneur général (Allen) pour le préachat et l'installation du système de la filière de traitement des eaux usées (lot 1) dans le cadre du projet de mise à niveau et d'agrandissement de la station d'épuration;

CONSIDÉRANT le différend entre la Ville et Allen sur la nature des travaux nécessaires aux fins de respecter les critères de performance prévus aux documents contractuels;

CONSIDÉRANT que les parties se sont entendues sur les termes d'une transaction en vue de clore à l'amiable le présent dossier;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, un document de transaction et quittance qui soit substantiellement conforme à celui échangé entre les parties le 22 avril 2020, ainsi que tout autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer les paiements prévus à ladite transaction;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-04-331 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 16 h 41 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Diane Morin, mairesse suppléante

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier